

Numéro de révision : 1.0
Noms du produit : AlloSeq Tx

N° de référence : AlloSeq Tx 17:
 ASTX17.1(24)-IVD, ASTX17.1(24)-B-IVD,
 ASTX17.1(24),
 ASTX17.1(24)-B-RUO, ASTX17.1(96)-A-RUO
 ASTX17.1(96)-B-RUO, ASTX17.1(24)-A-IVD,
 ASTX17.1(96)-B-IVD.
AlloSeq Tx 9:
 ASTX9.1(96)-A-IVD, ASTX9.1(96)-B-IVD,
 ASTX9.1(96)-A-RUO, ASTX9.1(96)-B-RUO

Les composants ci-dessous seront documentés sur une fiche de données de sécurité et intégrés à ce document.

Réactif	Dangereux O/N	Numéro de page
Billes de tagmentation	N	72-82
Tampon de tagmentation	O	13-25
Tampon d'arrêt	O	137-147
Tampon de lavage de tagmentation	N	148-157
Amorces d'index AlloSeq® Tx	N	83-91
Sondes AlloSeq Tx	N	83-91
Mélange pour PCR	O	2-12
Amorces PCR	N	83-91
Tampon d'hybridation 1	O	26-37
Tampon de lavage de capture	N	92-100
Tampon d'élution de capture 1	N	101-109
2N NaOH	O	38-49
Billes de purification	N	63-71
Tampon de resuspension	N	110-118
Billes de capture	O	50-62
Tampon d'hybridation 2	N	119-127
Tampon d'élution de capture 2	N	128-136

Les détails du fournisseur des fiches de données de sécurité de tous les composants sont indiqués ci-dessous :

CareDx Pty Ltd
 20 Collie Street
 Fremantle
 Australie occidentale 6160
 AUSTRALIE
 Tél. : +61 8 93 36 42 12
techsupport-global@caredx.com
<http://www.caredx.com>
 +61 422 863 227 / +61 8 93 36 42 12

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT

1.1 Identifiant du composant :

MÉLANGE POUR PCR

(Mélange ; contient du chlorure de tétraméthylammonium

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : MÉLANGE POUR PCR

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : le mélange est classé comme dangereux.

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Toxicité aiguë – voie orale	Catégorie 4 – (H302)
Toxicité ciblée sur un organe spécifique — exposition unique	Catégorie 2 – (H371)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 – (H412)

2.2. Éléments de l'étiquette



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

H302 – Nocif en cas d'ingestion.

H371 – Risque présumé d'effets graves pour les organes.

H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne un effet néfaste à long terme.

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :**

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

P264 – Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation

P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P301 + P312 – EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330 – Rincer la bouche.

P405 – Garder sous clef.

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle auprès d'une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets.

Dangers non classés autrement (HNOC) : Non applicable

Toxicité aiguë inconnue : 55 % du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Peut être nocif en cas de contact avec la peau, entraîne de légères irritations cutanées.

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP].

Nom du produit chimique	N° CE	N° CAS	Poids en %	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008
Chlorure de tétraméthylammonium	200-880-8	75-57-0	3-7	Tox. aiguë 2 (H300) Tox. aiguë 3 (H311) STOT SE 1 (H370) Irritation cutanée 2 (H315) Aquatique chronique 2 (H411)

Informations supplémentaires : Aucune information disponible.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Conseil d'ordre général : Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Inhalation : Se rendre à l'air libre. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, administrer une respiration artificielle. Appeler un médecin. Éviter tout contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour la réanimation par bouche-à-bouche.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. NE PAS faire vomir.

Protection du secouriste : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Éloigner les personnes de la fuite/du déversement et en amont de l'incident.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés. Ne pas rincer dans les eaux superficielles ou dans le système d'évacuation des eaux sanitaires. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Couvrir le liquide déversé avec du sable, de la terre ou une autre substance absorbante non inflammable. Couvrir les déversements de poudre avec une bâche en plastique ou une toile pour limiter l'écoulement. Ramasser et transférer la substance dans des conteneurs correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ni boire, ni fumer en manipulant ce produit.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites ou d'irritation, porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA. Les respirateurs à pression positive peuvent être requis en cas de concentration élevée de contaminants aériens. La protection respiratoire doit être conforme aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus. Empêcher tout déversement dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur le produit : Nocif en cas d'ingestion. Peut endommager les organes.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Contact cutané : Peut être nocif en cas de contact avec la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë :

55 % du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Nom du produit chimique	LD50 orale	LD50 dermique	LC50 par inhalation
Chlorure de tétraméthylammonium	= 50 mg/kg (rat)	-	-

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme cancérigène par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Entraîne des lésions aux organes.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Yeux, reins, système respiratoire, peau.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 0 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

Nom du produit chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de tétraméthylammonium 75-57-0	-	431 – 495 mg/l : LC50 96 h pour le Pimephales promelas, traversé	-	Tox. aiguë 2 (H300) Tox. aiguë 3 (H311) STOT SE 1 (H370) Irritation cutanée 2 (H315) Aquatique chronique 2 (H411)

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Union européenne :

UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées

Nom du produit chimique	UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées
Chlorure de tétraméthylammonium 75-57-0	Présent

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques.

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable.

Inventaires internationaux :

TSCA : Non conforme

DSL/LES : Non conforme

EINECS/ELINCS : Non conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : Non conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Conforme

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Oui

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Ce produit ne contient pas de substances réglementées par les réglementations des États sur le droit de savoir.

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP). Classé comme un poison contrôlé selon la norme Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP).

Contrôle du poison numéro 6

Nom du produit chimique	Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP)	Numéro de contrôle du poison
Chlorure de tétraméthylammonium – 75-57-0	5 : <= 20 % dans des préparations, à l'exception de celles spécifiées séparément dans ces documents ; composés d'ammonium quaternaire dialkyl ou dialkoyl où les groupes alkyl ou alkoyl sont dérivés de suif ou de suif hydrogéné ou d'une source de longueur de chaîne similaire [C16/C18] ou des préparations	5 6

	contenant <= 5 % de ces composés d'ammonium quaternaire 6 : à l'exception de celles spécifiées séparément dans ces documents ; en cas d'inclusion dans le programme 5 ; composés d'ammonium quaternaire dialkyl ou dialkoyl où les groupes alkyl ou alkoyl sont dérivés de suif ou de suif hydrogéné ou d'une source de longueur de chaîne similaire [C16/C18] ou des préparations contenant <= 5 % de ces composés d'ammonium quaternaire	
--	--	--

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT
1.1 Identifiant du composant

TAMPON DE TAGMENTATION

(Mélange, contient du N,N-Diméthylformamide)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : TAMPON DE TAGMENTATION
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Le mélange est classé comme dangereux.

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Toxicité aiguë – Inhalation (poussière/vaporisation)	Catégorie 4 – (H332)
Lésions graves des yeux/irritation oculaire	Catégorie 2A – (H319)
Carcinogénicité	Catégorie 1B – (H350)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B – (H360)

2.2. Éléments de l'étiquette

Contient du N,N-Diméthylformamide


Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 – Nocif par inhalation

H350 – Peut provoquer le cancer.

H360 – Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Mises en garde
Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et réglementation australienne :

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage
P264 – Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation
P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P313 – Consulter un médecin.
P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 – Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P405 – Garder sous clef.
P501 – Éliminer le contenu/récipient auprès d'une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets.
Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable
Toxicité aiguë connue : 50% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Peut être nocif en cas de contact avec la peau.

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Nom du produit chimique	N° CE	N° CAS	Poids en %	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008
N,N-Diméthylformamide	200-679-5	68-12-2	30-60	Tox. aiguë 4 (H312) Tox. aiguë 4 (H332) Irritation oculaire 2 (H319) Carc. 1B (H350) Repr. 1B (H360)

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Rincer immédiatement avec du savon et une grande quantité d'eau, tout en retirant tous les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau. Après le rinçage initial, retirer les lentilles de contact et continuer de rincer pendant 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. Garder l'œil grand ouvert pendant le rinçage.

Ingestion : Consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Protection du secouriste : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le MSHA/NIOSH ou équivalent. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Code de danger chimique : 2Y.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Éloigner les personnes de la fuite/du déversement et en amont de l'incident.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Ne pas rincer dans les eaux superficielles ou dans le système d'évacuation des eaux sanitaires. Empêcher le produit d'entrer dans les canalisations.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuites importantes : éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser avec une ventilation et un échappement locaux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE
8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition :

Nom chimique : N,N-Diméthylformamide 68-12-2					
UE	R.-U.	France	Espagne	Allemagne	Italie
S* TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 5 ppm TWA : 15 mg/m ³ LECT : 10 ppm STEL : 30 mg/m ³	LECT : 10 ppm LECT : 30 mg/m ³ TWA : 5 ppm TWA : 15 mg/m ³ Peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 5 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³ LECT : 30 mg/m ³ LECT : 10 ppm	S* LECT : 10 ppm STEL : 30 mg/m ³ TWA : 5 ppm TWA : 15 mg/m ³	TWA : 5 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³ Plafond/pic : 10 ppm Plafond/pic : 30 mg/m ³ Peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 5 ppm TWA : 15 mg/m ³ LECT : 10 ppm STEL : 30 mg/m ³ Peau
Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	Autriche	Suisse
LECT : 10 ppm LECT : 30 mg/m ³ TWA : 10 ppm TWA : 30 mg/m ³	Peau LECT : 30 mg/m ³ TWA : 15 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 5 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³ LECT : 10 ppm LECT : 30mg/m ³ peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 5 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³ peau	Peau LECT 10 ppm LECT 30 mg/m ³ TWA : 5 ppm TWA : 15 mg/m ³	Peau LECT : 10 ppm STEL : 30 mg/m ³ TWA : 5 ppm TWA : 15 mg/m ³
Pologne	Norvège	Irlande			
LECT : 30mg/m ³ TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 5 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³ Peau LECT : 10 ppm STEL : 30 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 5 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³ LECT : 10 ppm STEL : 30 mg/m ³ Peau			

Nom du produit chimique	AGGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm Peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 30 mg/m ³ (vidé) TWA : 10 ppm (vidé) TWA : 30 mg/m ³ (vidé) S* S*	IDLH (danger immédiat pour la vie et la santé) : 500 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 30 mg/m ³

NIOSH IDLH Danger immédiat pour la vie et la santé

Autres informations : Limites vidées révoquées par la décision de la Cour d'appel lors de AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 96

Nom du produit chimique	Australie	Nouvelle-Zélande
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	10 ppm 30mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 30 mg/m ³ Peau

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible

Propriétés explosives

Aucun danger d'incendie ou
d'explosion inhabituel noté

Propriétés oxydantes

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible**Poids moléculaire** : Aucune donnée disponible**Teneur en COV (%)** : Aucune donnée disponible**Densité** : Aucune donnée disponible**Densité en vrac** : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.**Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune, en cas de traitement normal.**Produits de combustion dangereux** : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la libération de vapeurs et de gaz irritants et toxiques.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Toxique pour la reproduction**Inhalation** : Nocif par inhalation.**Contact oculaire** : Entraîne de graves lésions oculaires.**Contact cutané** : Peut être nocif en cas de contact avec la peau.**Ingestion** : Peut avoir des effets nocifs à des quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë connue : 50 % du mélange comporte un ou plusieurs ingrédient(s) dont la toxicité est inconnue.

Informations sur le composant

Nom du produit chimique	LD50 orale	LD50 dermique	LC50 par inhalation
N,N-Diméthylformamide	= 2 000 mg/kg (rat) = 2 800 mg/kg (rat)	= 1 100 mg/kg (rat) > 3,2 g/kg (rat)	-

Corrosion/irritation de la peau : Peut être nocif en cas de contact avec la peau.**Lésions graves des yeux/irritation oculaire** : Risque de lésion grave aux yeux.**Sensibilisation** : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : N,N-Diméthylformamide = CIRC 2A

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Entraîne des lésions aux organes.

STOT – exposition répétée : Entraîne des lésions aux organes après une exposition prolongée ou répétée.

Effets sur les organes ciblés : Système vasculaire central (SVC), yeux, reins, foie, système respiratoire, peau

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 0 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

Nom du produit chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	96 h-EC50 (Desmodesmus subspicatus) : 500 mg/	96 h-LC50 (Oncorhynchus mykiss) : 9 800 mg/l, 96 h-LC50 (Pimephales promelas) : 1 0410 mg/l, 96 h-LC50 (Lepomis macrochirus) : 6 300 mg/	48 h-EC50 (Daphnia magna) : 7 500 mg/l, 48 h-EC50 (Daphnia magna) : 6 800 – 13 900 mg/l, 48 h-EC50 (Daphnia magna) : 8 485 mg/L	Tox. aiguë 4 (H312) Tox. aiguë 4 (H332) Irrit. oculaire 2 (H319) Carc. 1B (H350) Repr. 1B (H360)

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

Le mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulative ou toxique (PBT).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit chimique	Coefficient de partition
N,N-Diméthylformamide	-1,028

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Informations sur les perturbateurs endocriniens

Nom du produit chimique	UE – Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE – Perturbateurs endocriniens – Substances évaluées	Potentiel de perturbation endocrinienne
N,N-Diméthylformamide	Groupe chimique III	-	-

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets issus de résidus/produits non utilisés :**

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Union européenne :

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom du produit chimique	Numéro RG en France	Titre
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	RG 84	-

REACH

Candidats SVHC

Nom du produit chimique	Candidats SVHC
N,N-Diméthylformamide – 68-12-2	Raison de l'inclusion Toxique pour la reproduction, Article 57c (200-679-5)

UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées

Nom du produit chimique	UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	Présent

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels liés à une exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail : Non applicable

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable

Australie

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Classé comme un poison contrôlé selon la norme Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP)

Contrôle du poison numéro 6

Nom du produit chimique	Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP)	Numéro de contrôle du poison
N,N-Diméthylformamide – 68-12-2	5 : <= 10 % dans les préparations, sauf dans le mastic en caoutchouc de silicone contenant <= 2 % de solvant diméthylformamide désigné 6 : Sauf en cas d'inclusion dans le programme 5 ; ou dans du mastic en caoutchouc de silicone contenant <= 2 % de diméthylformamide	5 6

	SUSMP Annexe E de la SUSMP Annexe F – Déclarations de sécurité	
--	---	--

Réglementation sur les dangers majeurs (planification en cas d'accident/incident) :

Vérifier que les exigences de la licence sont satisfaites

Danger chimique : Liquides correspondant aux critères de la classe 3, groupe d'emballage II ou III

Quantité du seuil (T) : 50 000

Inventaires internationaux :

TSCA : Non conforme

DSL/LES : Conforme

EINECS/ELINCS : Non conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : Conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Conforme

Réglementations fédérales américaines :

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Nom du produit chimique	SARA 313 – Valeurs de seuil en %
N,N-Diméthylformamide – 68-12-2	1,0

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Oui

Danger chronique pour la santé : Oui

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau, tel qu'il est fourni, contient une ou plusieurs substances classées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) [Loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement] (40 CFR 302).

Nom du produit chimique	RQ des substances dangereuses	CERCLA/SARA RQ	Quantité à signaler (RQ)
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45,4 kg final RQ

Réglementations des états américains

Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Nom du produit chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
N,N-Diméthylformamide 68-12-2	X	X	X
Eau 7732-18-5	-	-	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT
1.1 Identifiant du composant

TAMPON D'HYBRIDATION 1

(Mélange– contient du formamide)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : TAMPON D'HYBRIDATION 1
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Le mélange est classé comme dangereux.

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Carcinogénicité	Catégorie 2 – (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B – (H360)
Toxicité ciblée sur un organe spécifique (exposition répétée)	Catégorie 2 – (H373)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE : La préparation est classée comme dangereuse, conformément à la directive 1999/45/CE.

2.2. Éléments de l'étiquette

Contient du formamide


Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

H351 – Susceptible de provoquer le cancer

H360 – Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et réglementation australienne :**

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 – Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

P264 – Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation

P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P405 – Garder sous clef.

P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à un plan d'élimination des déchets approuvé

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucune connue.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

Autres informations Toxicité aiguë inconnue 72,1 % du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP].

La préparation est classée comme dangereuse, conformément à la directive 1999/45/CE.

Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Nom du produit chimique	N° CE	N° CAS	Poids en %	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Formamide	200-842-0	75-12-7	10-30	Repr. 1B (H360D)	Repr. Cat.2 ; R61

Informations supplémentaires : Aucune information disponible.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Rincer immédiatement avec du savon et une grande quantité d'eau, tout en retirant tous les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau. Après le rinçage initial, retirer les lentilles de contact et continuer de rincer pendant 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Protection du secouriste : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Les personnes atteintes d'une altération de la fonction reproductive peuvent être plus susceptibles de ressentir les effets de ce matériau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Contient des oxydes. Ammoniaque. Oxydes d'azote. Cyanure d'hydrogène.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le MSHA/NIOSH ou équivalent. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Éloigner les personnes de la fuite/du déversement et en amont de l'incident.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Ne pas rincer dans les eaux superficielles ou dans le système d'évacuation des eaux sanitaires. Empêcher le produit d'entrer dans les canalisations.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Absorber la fuite avec un matériau inerte (ex. : sable sec ou terre), puis placer dans un conteneur pour déchets chimiques. Fuite importante. Rincer la zone avec de l'eau. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Il est recommandé de nettoyer l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Nom chimique : Formamide 75-12-7					
UE	R.-U.	France	Espagne	Allemagne	Italie
-	LECT : 30 ppm LECT : 56 mg/m ³ TWA : 20 ppm TWA : 37 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 20 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 30 mg/m ³	S* TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA : 19 mg/m ³	Peau	-
Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	Autriche	Suisse
TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm	-	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 19mg/m ³ LECT : 20 ppm LECT : 37 mg/m ³ peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 18mg/m ³ peau	Peau LECT : 18 ppm STEL : 32 mg/m ³ TWA : 9 ppm TWA : 16 mg/m ³	Peau TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA : 18 mg/m ³

Pologne	Norvège	Irlande
TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 23mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 18 mg/m ³ LECT : 15 ppm STEL : 27 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 18 mg/m ³ LECT : 30 ppm STEL : 54 mg/m ³

Nom du produit chimique	AGGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Formamide 75-12-7	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm Peau	(vidé) TWA : 20 ppm (vidé) TWA : 30 mg/m ³ (vidé) STEL : 30 ppm (vidé) STEL : 45 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³

NIOSH IDLH Danger immédiat pour la vie et la santé

Autres informations : Limites vidées révoquées par la décision de la Cour d'appel lors de AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 96

Nom du produit chimique	Australie
Formamide 75-12-7	10 ppm 18 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Légèrement visqueux

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		8
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucun danger d'incendie ou d'explosion inhabituel noté
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : 1,09 g/ml

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Taille des particules : Aucune information disponible

Distribution de la taille des particules : Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune connue.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Toxique pour la reproduction

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané : Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

Ingestion : Peut avoir des effets nocifs à des quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Toxicité aiguë :

Toxicité aiguë connue : 72,1% du mélange comporte un ou plusieurs ingrédient(s) dont la toxicité est inconnue.

Informations sur le composant

Nom du produit chimique	LD50 orale	LD50 dermique	LC50 par inhalation
Formamide	= 5 577 mg/kg (rat) > 5 000 mg/kg (rat)	-	> 3 900 ppm (rat) 6 h

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Susceptible de provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – Exposition unique : Non classé.

STOT – Exposition répétée : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Effets sur les organes ciblés : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE
12.1. Toxicité

Non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 47,5% de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

Nom du produit chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Formamide	500 mg/l : EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 500 mg/l : EC50 96 h Desmodesmus subspicatus	4 600–9 300 mg/l : LC50 96 h Leuciscus idus, statique 9 135 mg/l : LC50 96 h Brachydanio rerio, statique	500 mg/l : EC50 48 h Daphnia magna
Chlorure de sodium	-	4 747–7 824 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss, traversé 5 560– 6 080 mg/l : LC50 96 h Lepomis	340,7–469,2 mg/l : EC50 48 h Daphnia magna, statique 1 000 mg/l :

		macrochirus, traversé 6 020– 7 070 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, statique 6 420–6 700 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, statique 12 946 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus, statique 7 050 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, semi-statique	EC50 48 h Daphnia magna
--	--	---	----------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

Le mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulative ou toxique (PBT).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit chimique	Coefficient de partition
Formamide	-0,82

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé
 Nom d'expédition adapté : Non réglementé
 Classe de risque : Non réglementé
 Groupe d'emballage : Non réglementé
 Risque environnemental : Non applicable
 Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé
 Nom d'expédition adapté : Non réglementé
 Classe de risque : Non réglementé
 Groupe d'emballage : Non réglementé
 Risque environnemental : Non applicable
 Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé
 Nom d'expédition adapté : Non réglementé
 Classe de risque : Non réglementé
 Groupe d'emballage : Non réglementé
 Risque environnemental : Non applicable
 Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Union européenne :

Formamide (75-12-7)

Candidats SVHC : Raison de l'inclusion Toxique pour la reproduction, Article 57c (200-842-0)

Nom du produit chimique	Candidats SVHC
Formamide – 75-12-7	Raison de l'inclusion Toxique pour la reproduction, Article 57c (200-842-0)

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable.

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Australie

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Aucun numéro de contrôle de poison attribué.

Inventaire national des polluants : Soumis à des exigences de signalement.

Nom du produit chimique	Inventaire national des polluants
Formamide 75-12-7	20 MW Catégorie de seuil 2b total 60 000 MWH Catégorie de seuil 2b total 1 tonne/h Catégorie de seuil 2a total 25 tonnes/an Catégorie de seuil 1a total 400 tonnes/an Catégorie de seuil 2a total 2 000 tonnes/an Catégorie de seuil 2b total

Inventaires internationaux :

TSCA : Non conforme

DSL/LES : Non conforme

EINECS/ELINCS : Non conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : Non conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Non conforme

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Oui

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Nom du produit chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Formamide 75-12-7	X	X	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du composant**2N NaOH**

(Mélange contenant de l'hydroxyde de sodium, n° ONU/ID : ONU1824)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : 2N NaOH**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Le mélange est classé comme dangereux.

Statut réglementaire de l'OSHA : Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Corrosion/irritation de la peau	Catégorie 1 Sous-catégorie A – (H314)
Lésions graves des yeux/irritation oculaire	Catégorie 1 – (H318)

2.2. Éléments de l'étiquette

Contient de l'hydroxyde de sodium

**Mention d'avertissement :**

Danger

Mention de danger :

H314 – Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et réglementation australienne :**

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 – Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

P301 + P330 + P331 – EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P363 – Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304 + P340 – EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 – Garder sous clef.

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucune connue.

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

Toxicité aiguë inconnue 8 % du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP].

Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Nom du produit chimique	N° CE	N° CAS	Poids en %	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008
Hydroxyde de sodium	215-185-5	1310-73-2	5-10	Corr. cutanée 1A (H314) Aquatique aigu 3 (H402) Aquatique chronique 3 (H412)

Informations supplémentaires : Aucune information disponible.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Une attention médicale immédiate est nécessaire.

Inhalation : Se rendre à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas d'absence de respiration, administrer une respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.

Contact cutané : Rincer immédiatement avec du savon et une grande quantité d'eau, tout en retirant tous les vêtements et les chaussures contaminés. Une attention médicale immédiate est nécessaire.

Contact oculaire : Rincer immédiatement avec une grande² quantité d'eau, également sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Garder l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter la zone affectée. Une attention médicale immédiate est nécessaire.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Une attention médicale immédiate est nécessaire. Boire beaucoup d'eau. Éloigner de l'exposition et coucher la personne. Nettoyer la bouche avec de l'eau, puis boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Protection du secouriste : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Éviter le contact avec la peau.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Rougeurs, ampoules.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Le produit est corrosif. Le recours au lavage gastrique ou aux vomissements est contre-indiqué. La perforation de l'estomac ou de l'œsophage doit être vérifiée. Ne pas donner d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut survenir en raison d'un œdème glottal. Une baisse de la pression artérielle peut survenir, accompagnée de râles humides, de salive mousseuse et d'un rythme cardiaque élevé. Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit entraîne des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. La décomposition thermique peut entraîner la libération de vapeurs et de gaz irritants et toxiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Produits de combustion dangereux : Contient des oxydes.

Sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le MSHA/NIOSH ou équivalent. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter le contact avec la peau. Éloigner les personnes de la fuite/du déversement et en amont de l'incident.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Empêcher tout déversement dans les égouts, le sol ou les cours d'eau. Ne doit pas être libéré dans l'environnement. Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans

danger. Empêcher le produit d'entrer dans les canalisations. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure. Ajouter un matériau absorbant inerte. Ramasser de façon mécanique et placer dans des conteneurs appropriés à la mise au rebut. Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées. Empêcher le produit d'entrer dans les canalisations. Confiner la fuite. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau. Vérifier que la ventilation est adaptée, surtout dans les zones confinées. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation adaptée et dans des systèmes fermés.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau. Éloigner de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Porter des gants adaptés et une protection des yeux et du visage. Retirer tous les vêtements contaminés et les rincer avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver les conteneurs bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs bien étiquetés.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts. Acides. Incompatible avec les acides et les bases forts. Incompatibles avec les agents d'oxydation.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE
8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition :

Nom chimique : Hydroxyde de sodium 1310-73-2					
UE	R.-U.	France	Espagne	Allemagne	Italie
-	LECT : 2 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 2 mg/m ³	LECT : 2 mg/m ³	-	-
Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	Autriche	Suisse
Plafond : 2 mg/m ³	-	LECT : 2 mg/m ³ Plafond : 2 mg/m ³	Plafond : 2 mg/m ³	LECT : 4 mg/m ³ TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 2 mg/m ³	LECT : 2 mg/m ³ TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 2 mg/m ³
Pologne	Norvège	Irlande			
LECT : 1 mg/m ³ TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,5 mg/m ³	Plafond : 2 mg/m ³	LECT : 2 mg/m ³			

Nom du produit chimique	AGGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Plafond : 2 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 2 mg/m ³ (vidé) Plafond : 2 mg/m ³	IDLH (danger immédiat pour la vie et la santé) : 10 mg/m ³ Plafond : 2 mg/m ³

NIOSH IDLH Danger immédiat pour la vie et la santé

Autres informations : Limites vidées révoquées par la décision de la Cour d'appel lors de AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Nom du produit chimique	Australie
Hydroxyde de sodium	2 mg/m ³ Pic

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : En cas de dépassement des limites ou d'irritation, porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA. Les respirateurs à pression positive peuvent être requis en cas de concentration élevée de contaminants aériens. La protection respiratoire doit être conforme aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité pendant de longues périodes.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts. Acides. Incompatible avec les acides et les bases forts. Incompatible avec les agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la libération de vapeurs et de gaz irritants et toxiques.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit :**

Inhalation : Peut être nocif en cas d'inhalation.

Contact oculaire : Entraîne de graves lésions oculaires.

Contact cutané : Nocif en cas de contact avec la peau. Entraîne des brûlures.

Ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë :

Toxicité aiguë connue : 8% du mélange comporte un ou plusieurs ingrédient(s) dont la toxicité est inconnue.

Informations sur le composant

Nom du produit chimique	LD50 orale	LD50 dermique	LC50 par inhalation
Hydroxyde de sodium	-	= 1 350 mg/kg (lapin)	-

Corrosion/irritation de la peau : Entraîne des brûlures graves.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Risque de lésion grave aux yeux.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classé comme un carcinogène humain.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Peut endommager les organes.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Toxicité chronique : Une exposition chronique à des fumées/gaz corrosifs peut entraîner l'érosion des dents, puis une nécrose de la mâchoire. L'irritation bronchique avec toux chronique et épisodes fréquents de pneumonie sont courants. Des perturbations gastro-intestinales ont également été observées. Éviter l'exposition répétée. Risque possible d'effets irréversibles. Peut entraîner des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique.

Effets sur les organes ciblés : Yeux, système respiratoire, peau.

Symptômes : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Rougeurs, ampoules.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE**12.1. Toxicité**

Statut de toxicité aquatique du produit ; non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 0 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

Nom du produit chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	-	45,4 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss, statique	-	Corr. cutanée 1A (H314) Aquatique aigu 3 (H402) Aquatique chronique 3 (H412)

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

Le mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulative ou toxique (PBT).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets issus de résidus/produits non utilisés :**

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Numéro de déchet US EPA : D002

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe(s) de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

RID

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADR

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ICAO (air)

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

IATA

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

DOT

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM

Classe de danger pour le transport : 8

Groupe d'emballage : II

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADG

N° ONU/ID : UN1824

Nom d'expédition adapté : SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM (hydroxyde de sodium)

Classe de risque : 8

Groupe d'emballage : II

Description ONU1824, SOLUTION D'HYDROXYDE DE SODIUM (hydroxyde de sodium), 8, II

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Union européenne :**

Nom du produit chimique	EU– REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Présent

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable.

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail. Non applicable.

Australie

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP). Classé comme un poison contrôlé selon la norme Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP).

Numéro de contrôle du poison : 6

Nom du produit chimique	Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP)	Numéro de contrôle du poison
Hydroxyde de sodium – 1310-73-2	5 : <= 5 % sauf les sels et ses dérivés ; dans les préparations à l'état : solide dont le PH dans une solution aqueuse de 10 g/l est de > 11,5 ; liquide ou semi-liquide, dont le PH est > 11,5 sauf dans les préparations d'additifs alimentaires pour un usage domestique 6 : sauf pour les sels et ses dérivés ; sauf : [a] lorsqu'il est inclus dans le programme 5 ou 10, [b] dans les préparations contenant <= 5 % d'hydroxyde de sodium, étant : [i] des préparations solides, dont le pH dans une solution aqueuse de 10 g/l est <= 11,5, ou [ii] des préparations liquides ou semi-liquides dont le pH est <= 11,5, SUSMP Annexe E SUSMP Annexe F – Déclaration de sécurité de SUSMP Annexe F – Déclarations d'avertissement	5 6

Inventaires internationaux :

TSCA : Conforme

DSL/LES : Conforme

EINECS/ELINCS : Conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Conforme

KECL : Conforme

PICCS : Conforme

SCII : Conforme

INSQ : Conforme

Réglementations fédérales américaines :
SARA 313

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Oui

Danger chronique pour la santé : Oui

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés dans le cadre de la loi Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom du produit chimique	CWA – Quantités à signaler	CWA – Polluants toxiques	CWA – Polluants prioritaires	CWA – Substances dangereuses
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	1000 lb	-	-	X

CERCLA

Ce matériau, tel qu'il est fourni, contient une ou plusieurs substances classées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) [Loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement] (40 CFR 302).

Nom du produit chimique	RQ des substances dangereuses	CERCLA/SARA RQ	Quantité à signaler (RQ)
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	1 000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Nom du produit chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	X	X	X
Eau 7732-18-5	-	-	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du composant

Billes de capture
(Mélange contenant du formamide)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif
Utilisations déconseillées : Aucune information disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : BILLES DE CAPTURE**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Le mélange est classé comme dangereux.

Statut réglementaire de l'OSHA : Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Carcinogénicité	Catégorie 2 – (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B – (H360)
Toxicité ciblée sur un organe spécifique – exposition répétée	Catégorie 2 – (H373)

2.2. Éléments de l'étiquette

Contient du formamide

**Mention d'avertissement :**

Danger

Mention de danger :

H351 – Susceptible de provoquer le cancer

H360 – Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et réglementation australienne :**

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

P264 – Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation

P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P405 – Garder sous clef.

P501 – Éliminer le contenu/récipient auprès d'une entreprise spécialisée dans l'élimination de déchets.

Dangers non autrement classés (HNCO) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucune connue.

Persistence et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Toxicité aiguë connue : 27,7 % du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP].

Ce matériau est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Nom du produit chimique	N° CE	N° CAS	Poids en %	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008
Formamide	200-842-0	75-12-7	10-30	Carc. 2 (H351) Repr. 1B (H360) STOT RE 2 (H373)
Azoture de sodium	247-852-1	26628-22-8	< 0,1	Tox. aiguë 2 (H300) (EUH032) Aquatique aigu 1 (H400) Aquatique chronique 1 (H410)

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Obtenir une attention médicale si les symptômes persistent.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Les personnes atteintes d'une altération de la fonction reproductive peuvent être plus susceptibles de ressentir les effets de ce matériau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le MSHA/NIOSH ou équivalent. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter le contact avec la peau. Éloigner les personnes de la fuite/du déversement et en amont de l'incident.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Absorber la fuite avec un matériau inerte (ex. : sable sec ou terre), puis placer dans un conteneur à déchets chimiques. Rincer la zone avec de l'eau. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Il est recommandé de nettoyer l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Maintenir le conteneur bien fermé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Nom chimique : Formamide 75-12-7					
UE	R.-U.	France	Espagne	Allemagne	Italie
-	LECT : 30 ppm LECT : 56 mg/m ³ TWA : 20 ppm TWA : 37 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 20 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 30 mg/m ³	S* TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA : 19 mg/m ³	Peau	-
Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	Autriche	Suisse
TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm	-	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 19 mg/m ³ LECT : 20 ppm STEL : 37 mg/m ³ Peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 18 mg/m ³ Peau	Peau LECT 18 ppm LECT 32 mg/m ³ TWA : 9 ppm TWA : 16 mg/m ³	Peau TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA : 18 mg/m ³

Pologne	Norvège	Irlande
TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 23 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 18 mg/m ³ Peau LECT : 15 ppm STEL : 27 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 18 mg/m ³ LECT : 30 ppm STEL : 54 mg/m ³

Nom chimique : Azoture de sodium 26628-22-8					
UE	R.-U.	France	Espagne	Allemagne	Italie
S* MPT 0,1 mg/m ³ LECT 0,3 mg/m ³	LECT : 0,3 mg/m ³ TWA : 0,1 mg/m ³ Peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,1 mg/m ³ LECT : 0,3 mg/m ³	S* LECT : 0,3 mg/m ³ TWA : 0,1 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,2 mg/m ³ Plafond / Pic : 0,4 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,1 mg/m ³ LECT : 0,3 mg/m ³ Peau
Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	Autriche	Suisse
LECT : 0,3 mg/m ³ Plafond : 0,29 mg/m ³ Plafond : 0,11 ppm TWA : 0,1 mg/m ³	Peau LECT : 0,3 mg/m ³ TWA : 0,1 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,1 mg/m ³ LECT : 0,3 mg/m ³ Peau	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,1 mg/m ³ Peau	Peau LECT 0,3 mg/m ³ TWA : 0,1 mg/m ³	LECT : 0,4 mg/m ³ TWA : 0,2 mg/m ³
Pologne	Norvège	Irlande			
LECT : 0,3 mg/m ³ TWA : 0,1 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,1 mg/m ³ LECT : 0,3 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 0,1 mg/m ³ LECT : 0,3 mg/m ³ Peau			

Nom du produit chimique	AGGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Formamide 75-12-7	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm Peau	(vidé) TWA : 20 ppm (vidé) TWA : 30 mg/m ³ (vidé) LECT : 30 ppm (vidé) STEL : 45 mg/m ³	TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 10 ppm TWA (Moyenne pondérée dans le temps) : 15 mg/m ³
Azoture de sodium 26628-22-8	Plafond : 0,29 mg/m ³ NaN ³ Plafond : 0,11 ppm Vapeur d'acide hydrazoïque	(vidé) S* (vidé) Plafond : 0,1 ppm HN ³ (vidé) Plafond : 0,3 mg/m ³ NaN ³	Plafond : 0,1 ppm HN ³ Plafond : 0,3 mg/m ³ NaN ³

NIOSH IDLH Danger immédiat pour la vie et la santé

Autres informations : Limites vidées révoquées par la décision de la Cour d'appel lors de AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Nom du produit chimique	Australie
Formamide 75-12-7	10 ppm 18 mg/m ³
Azoture de sodium 26628-22-8	0,11 ppm Pic 0,3 mg/m ³ Pic

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires. La protection respiratoire doit être conforme aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide

Odeur : Sans odeur ou odeur faible

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Brun clair

<u>Propriétés</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune connue.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Toxique pour la reproduction

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Contact cutané : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Toxicité aiguë : Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document GHS.

ATEmix (oral) 40 096,60 mg/kg mg/l

Toxicité aiguë connue : 27,7% du mélange comporte un ou plusieurs ingrédient(s) dont la toxicité est inconnue.

Informations sur le composant

Nom du produit chimique	LD50 orale	LD50 dermique	LC50 par inhalation
Formamide	= 5 577 mg/kg (rat) > 5 000 mg/kg (rat)	-	> 3 900 ppm (rat) 6 h
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (rat)	= 20 mg/kg (lapin) = 50 mg/kg (rat)	-

Mesures numériques de la toxicité – informations sur le produit :

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document GHS.

ATEmix (oral) : 40 097,00

ATEmix (inhalation-vapeur) : 23 906,41

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE
12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit ; non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 3% de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

Nom du produit chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Formamide 75-12-7	500 mg/l : EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 500 mg/l : EC50 96 h Desmodesmus subspicatus	4 600–9 300 mg/l : LC50 96 h Leuciscus idus, statique 9 135 mg/l : LC50 96 h Brachydanio rerio, statique	500 mg/l : EC50 48 h Daphnia magna	Carc. 2 (H351) Repr. 1B (H360) STOT RE 2 (H373)
Azoture de sodium 26628-22-8	-	0,7 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus 0,8 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 5,46 mg/l : LC50 96 h pour le Pimephales promelas, traversé	-	Toxicité aiguë. 2 (H300) (EUH032) Aquatique aigu 1 (H400) Aquatique chronique 1 (H410)
Chlorure de sodium 26628-22-8	-	4 747–7 824 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss,	340,7– 469,2 mg/l : EC50 48 h	-

		traversé 5 560– 6 080 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus, traversé 6 020– 7 070 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, statique 6 420– 6 700 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, statique 12 946 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus, statique 7 050 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, semi-statique	Daphnia magna, statique 1 000 mg/l : EC50 48 h Daphnia magna	
--	--	--	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

Le mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulative ou toxique (PBT).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit chimique	Coefficient de partition
Formamide	-0,82

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Numéro de déchet US EPA : P105

Nom du produit chimique	RCRA – Composés organiques halogénés	RCRA – Déchets de série P	RCRA – Déchets de série F	RCRA – Déchets de série K
Azoture de sodium 26628-22-8	-	P105	-	-

Ce produit contient une ou plusieurs substance(s) répertoriées dans l'état de Californie comme des déchets dangereux.

Nom du produit chimique	Statut de déchet dangereux selon l'état de Californie
Azoture de sodium 26628-22-8	inflammable Réactif

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT
IMDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé.

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Tra Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Union européenne :
Candidats SVHC

Nom du produit chimique	Candidats SVHC
Formamide – 75-12-7	Raison de l'inclusion Toxique pour la reproduction, Article 57c (200-842-0)

EU– REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées

Nom du produit chimique	UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées
Formamide 75-12-7	Présent
Azoture de sodium 26628-22-8	Présent

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable.

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail. Non applicable.

Australie

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Aucun numéro de contrôle de poison attribué.

Nom du produit chimique	Inventaire national des polluants
Formamide – 75-12-7	20 MW Catégorie de seuil 2b total 60 000 MWH Catégorie de seuil 2b total 1 tonne/h Catégorie de seuil 2a total 25 tonnes/an Catégorie de seuil 1a total 400 tonnes/an Catégorie de seuil 2a Total de 2 000 tonnes/an Catégorie de seuil 2b total

Inventaires internationaux :

TSCA : Non conforme

DSL/LES : Non conforme

EINECS/ELINCS : Non conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : Non conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Conforme

Réglementations fédérales américaines :
SARA 313

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne

contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Oui

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la loi Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau, tel qu'il est fourni, contient une ou plusieurs substances classées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) [Loi sur sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement] (40 CFR 302).

Nom du produit chimique	RQ des substances dangereuses	CERCLA/SARA RQ	Quantité à signaler (RQ)
Azoture de sodium 26628-22-8	1 000 lb	1 000 lb	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Nom du produit chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Formamide 75-12-7	X	X	X
Azoture de sodium 26628-22-8	X	X	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT
1.1 Identifiant du composant

Billes de purification
(mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : BILLES DE PURIFICATION
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

Statut réglementaire de l'OSHA : Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

2.2. Éléments de l'étiquette

Mention d'avertissement : Aucune

Mention de danger : Non classé comme dangereux

Dangers non autrement classés (HNCO) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Ce produit contient des concentrations d'azoture inférieures au niveau dangereux auquel un contact répété avec le plomb et le cuivre fréquemment présents dans les canalisations peut entraîner l'accumulation de composés sensibles aux chocs. L'azoture de sodium forme des composés explosifs avec les métaux lourds.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS
3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux :		Classification des dangers des ingrédients purs		
Nom du produit chimique	% par poids.	EU-67/548/CEE	UE 1272/2008 CLP/GHS	GHS
Azoture de sodium N° CAS 26628-22-8 N° EINECS 247-852-1 N° d'index 011-004-00-7	< 0,1	T+; R28-32 N; R50/53	Tox. aiguë Oral 2 Aquatique aigu 1 Aquatique, long terme 1 H300 ; H400 ; H410	Tox. aiguë Oral 2 Aquatique aigu 1 Aquatique, long terme 1 H300 ; H400 ; H410

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation : Si le produit est inhalé, déplacer la personne exposée à l'air libre. Si la personne ne respire pas, administrer une respiration artificielle et appeler immédiatement un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : En cas de contact du produit avec les yeux, rincer doucement les yeux sous l'eau du robinet pendant 15 minutes ou plus, en ouvrant les paupières. En cas de douleur ou d'irritation, contacter un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. En cas d'irritation ou d'inconfort, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucun symptôme ou effet indésirable n'a été identifié.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Aucune attention médicale et aucun traitement n'est nécessaire.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Propriétés inflammables : solution aqueuse non inflammable.

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Pour les incendies de grande envergure, utiliser une substance d'extinction adaptée pour limiter l'incendie. En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un produit chimique sec, une vaporisation d'eau ou de la mousse.

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

5.3. Conseils pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome est recommandé pour les pompiers en cas d'incendies d'origine chimique.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Respectez les bonnes pratiques de laboratoire, éviter le contact avec les yeux et la peau.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Limiter les fuites pour éviter la migration. Ne pas laisser le produit non dilué entrer dans les égouts/la surface ou les eaux superficielles. Le contenu et le conteneur doivent être mis au rebut conformément aux réglementations locales.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Absorber le matériau écoulé avec du matériel absorbant, non inflammable et inerte, et mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Respectez les bonnes pratiques de laboratoire, éviter le contact avec les yeux et la peau.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Il est recommandé de nettoyer l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Pour préserver la qualité, conserver conformément aux instructions de l'étiquetage du produit.

Matériaux incompatibles : Acides forts, oxydants forts et matériaux incompatibles (section 10).

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

OSHA aux États-Unis : Aucune établie

ACCGIH : Azoture de sodium (n° CAS 26628-22-8) : 0,29 mg/m³ Plafond (en NaN₃) ; 0,11 ppm Plafond (en acide hydrazoïque) (vapeur)

DFG MAK : Azoture de sodium (n° CAS 26628-22-8) : 0,4 mg/m³ Pic (fraction inhalable) ; 0,2 mg/m³ MPT MAK (fraction inhalable)

Irlande : Azoture de sodium (n° CAS 26628-22-8) : 0,1 mg/m³ MPT (comme NaN₃) ; 0,3 mg/m³ LECT (comme NaN₃) ; Potentiel d'absorption cutanée

Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle : Azoture de sodium (n° CAS 26628-22-8) : Possibilité d'absorption importante par la peau ; 0,1 mg/m³ MPT ; 0,3 mg/m³ LECT

NIOSH : Aucune établie

Japon : Aucune établie

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Aucun contrôle d'ingénierie particulier n'est nécessaire. Utiliser avec une bonne ventilation générale.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les produits chimiques pour éviter tout contact avec les yeux.

Consulter la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, la norme européenne EN 166 ou des normes gouvernementales appropriées.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants imperméables en nitrile ou équivalent pour éviter tout contact

avec la peau. Consulter la norme U.S. OSHA 29 CFR 1910.138, la norme européenne EN 374 ou des normes Gouvernementales appropriées.

Protection respiratoire : Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne nécessite pas l'utilisation d'une protection respiratoire.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :**

État physique : Liquide

Apparence : Liquide brun

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		8,0 – 8,4
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ce produit contient des concentrations d'azoture inférieures au niveau dangereux auquel un contact répété avec le plomb et le cuivre fréquemment présents dans les canalisations peut entraîner l'accumulation de composés sensibles aux chocs. L'azoture de sodium forme des composés explosifs avec les métaux lourds.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Métaux et composés métalliques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune connue.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données sur la toxicité des ingrédients dangereux

Azoture de sodium

N° CAS 26628-22-8 LD50 orale chez le rat 27 mg/kg ; LD50 dermique chez le rat 50 mg/kg ; LD50 dermique chez le lapin 20 mg/kg

Voies d'exposition principales : Contact avec les yeux, ingestion, inhalation et contact cutané.

Corrosion/irritation de la peau : Aucune donnée disponible.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire :

Aucune donnée disponible.

Sensibilité respiratoire/cutanée Aucune donnée disponible.

Carcinogénicité : Aucun ingrédient dans ce produit n'est répertorié comme carcinogène par l'ACGIH, le CIRC, et le NTP, l'OSHA ou la réglementation CE 1272/2008.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.

Toxicité ciblée sur un organe spécifique – exposition simple

Aucune donnée disponible.

Toxicité ciblée sur un organe spécifique – exposition répétée

Aucune donnée disponible.

Danger d'aspiration Aucune donnée disponible.

Autres informations Aucune information supplémentaire pertinente.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Espèces d'eau douce

Azoture de sodium n° CAS 26628-22-8 : 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss : 0,8 mg/l ; 96 h LC50 Lepomis macrochirus : 0,7 mg/l ; 96 h LC50 Pimephales promelas : 5,46 mg/l [traversé]

Microtoxicité : Aucune information disponible.

Daphnie : Aucune information disponible.

Algues d'eau douce : Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé pour ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé pour ce produit.

12.4. Mobilité dans le sol

Non déterminé pour ce produit.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Ce produit contient la substance dangereuse pour l'environnement suivante, inférieure au seuil. Consulter la section 3 pour obtenir des informations sur les ingrédients. Ne pas laisser le produit non dilué entrer dans les égouts, ou les eaux superficielles ou souterraines.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

Les résidus et restants du produit chimique doivent être manipulés comme des déchets spéciaux. La mise au rebut doit être effectuée conformément aux directives anti-pollution et aux autres lois du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou une société d'élimination des déchets approuvée pour obtenir des informations. L'azoture de sodium utilisé comme conservateur peut former des composés explosifs dans les canalisations métalliques.

Consulter le bulletin du NIOSH : Danger d'explosion de l'azoture (8/16/76).

Pour éviter le risque d'accumulation des composés d'azotures, rincer les canalisations avec de l'eau après la mise au rebut du réactif non dilué. L'azoture de sodium doit être mis au rebut conformément aux réglementations locales.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé.

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Tra Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et d'IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de danger pour le transport : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations fédérales et nationales américaines**SARA 313** : L'azoture de sodium est soumis à des exigences de signalement, selon la section 313, titre III de la loi SARA. Concentration minimale de 1,0 %.**RG de la loi CERCLA, 40 CFR 302.4** : L'azoture de sodium est répertorié.**California Proposition 65** Aucun ingrédient répertorié.**Massachusetts MSL** L'azoture de sodium est répertorié..**Liste du département de la santé RTK du New Jersey** : L'azoture de sodium est répertorié.

RTK de Pennsylvanie : L'azoture de sodium est répertorié.

Réglementations de l'UE

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux réglementations CE 1907/2006 (REACH) et à leurs amendements.

Classe de danger (Allemagne) : WGK 1, danger faible pour l'eau

REACH 1907/2006 CE – Annexe XIV – Liste des substances soumises à une autorisation.

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Selon les directives CE (1999/45/CE et 67/548 CEE)

Non classé comme dangereux selon les directives CE (1999/45/CE et 67/548 CEE)

Canada

Ce produit ne correspond pas aux critères du WHMIS sur les matériaux dangereux.

PIN Non applicable

Ingrédients présents sur la liste des ingrédients à signaler

Azoture de sodium

Ingrédients dont les propriétés toxicologiques sont inconnues

Aucune

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du composant

Billes de tagmentation
(Mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : Billes de tagmentation**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux.

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance ou un mélange non dangereux, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail.

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP].

Nom du produit chimique	N° CE	N° CAS	Poids en %	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008
Glycérol	200-289-5	56-81-5	10-30	Pas de données
Azoture de sodium	247-852-1	26628-22-8	< 0,1 %	Tox. aiguë 2 (H300) (EUH032) Aquatique aigu 1 (H400) Aquatique chronique 1 (H410)

Informations supplémentaires : Aucune information disponible.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Conseil d'ordre général : Administrer les premiers soins selon la nature de la blessure.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**5.1. Substances d'extinction**

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuite importante. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE
8.1. Paramètres de contrôle
Limites d'exposition :

Chemical name	European Union	United Kingdom	France	Spain	Germany
Glycerol 56-81-5	-	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 200 mg/m ³ Ceiling / Peak: 400 mg/m ³
Sodium azide 26628-22-8	S* TWA 0.1 mg/m ³ STEL 0.3 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ Skin	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	S* STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.4 mg/m ³
Chemical name	Italy	Portugal	Netherlands	Finland	Denmark
Glycerol 56-81-5	-	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 20 mg/m ³	-
Sodium azide 26628-22-8	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Skin	STEL: 0.3 mg/m ³ Ceiling: 0.29 mg/m ³ Ceiling: 0.11 ppm TWA: 0.1 mg/m ³	Skin STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Skin	TWA: 0.1 mg/m ³ Skin
Chemical name	Austria	Switzerland	Poland	Norway	Ireland
Glycerol 56-81-5	-	STEL: 100 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³
Sodium azide 26628-22-8	Skin STEL 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	STEL: 0.4 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	STEL: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³ Skin

Chemical name	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Glycerol 56-81-5	-	TWA: 15 mg/m ³ mist, total particulate TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction (vacated) TWA: 10 mg/m ³ mist, total particulate (vacated) TWA: 5 mg/m ³ mist, respirable fraction	-
Sodium azide 26628-22-8	Ceiling: 0.29 mg/m ³ NaN ₃ Ceiling: 0.11 ppm Hydrozoic acid vapor	(vacated) S* (vacated) Ceiling: 0.1 ppm HN ₃ (vacated) Ceiling: 0.3 mg/m ³ NaN ₃	Ceiling: 0.1 ppm HN ₃ Ceiling: 0.3 mg/m ³ NaN ₃

Legend

 NIOSH IDLH *Immediately Dangerous to Life or Health*

Autres informations : Limites vidées révoquées par la décision de la Cour d'appel lors de AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Chemical name	Australia	New Zealand
Glycerol 56-81-5	10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³
Sodium azide 26628-22-8	0.11 ppm Peak 0.3 mg/m ³ Peak	Ceiling: 0.11 ppm Ceiling: 0.29 mg/m ³

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :****État physique** : Liquide**Apparence** : Le liquide contient des billes**Odeur** : Sans odeur**Seuil olfactif** : Pas de données**Couleur** : brun

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations**Point de ramollissement** : Aucune donnée disponible**Poids moléculaire** : Aucune donnée disponible**Teneur en COV (%)** : Aucune donnée disponible**Densité** : Aucune donnée disponible**Densité en vrac** : Aucune donnée disponible**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Polymérisation dangereuse** : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.**Possibilité de réactions dangereuses** : Aucune, en cas de traitement normal.**Produits de combustion dangereux** : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Contact cutané : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Toxicité aiguë :

15,4% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Nom du produit chimique	LD50 orale	LD50 dermique	LC50 par inhalation
Glycérol	= 12 600 mg/kg (rat)	> 10 g/kg (lapin)	> 570 mg/m ³ (rat) 1 h
Azoture de sodium	= 27 mg/kg (rat)	= 20 mg/kg (lapin) = 50 mg/kg (rat)	-

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme cancérigène par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 0 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

Nom du produit chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Glycérol	-	51–57 ml/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss, statique	500 mg/l : EC50 24 h Daphnia magna

Azoture de sodium	-	0,7 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus 0,8 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 5,46 mg/l : LC50 96 h pour le Pimephales promelas, traversé	-
Chlorure de sodium	-	4 747–7 824 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss, traversé 5 560–6 080 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus, traversé 6 020–7 070 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, statique 6 420–6 700 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, statique 12 946 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus, statique 7 050 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas, semi-statique	340,7–469,2 mg/l : EC50 48 h Daphnia magna, statique 1 000 mg/l : EC50 48 h Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit chimique	Coefficient de partition
Glycérol	-1,76

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Chemical name	RCRA - Halogenated Organic Compounds	RCRA - P Series Wastes	RCRA - F Series Wastes	RCRA - K Series Wastes
Sodium azide 26628-22-8	-	P105	-	-

This product contains one or more substances that are listed with the State of California as a hazardous waste.

Chemical name	California Hazardous Waste Status
Sodium azide 26628-22-8	Ignitable Reactive

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

Union européenne :

UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées

Nom du produit chimique	UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées
Glycérol 56-81-5	Présent
Azoture de sodium 26628-22-8	Présent

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable.

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable.

Inventaires internationaux :

TSCA : Non conforme

DSL/LES : Non conforme

EINECS/ELINCS : Non conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : Non conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Non conforme

Réglementations fédérales américaines :
SARA 313

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau, tel qu'il est fourni, contient une ou plusieurs substances classées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) [Loi sur sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement] (40 CFR 302).

Chemical name	Hazardous Substances RQs	CERCLA/SARA RQ	Reportable Quantity (RQ)
Sodium azide 26628-22-8	1000 lb	1000 lb	RQ 1000 lb final RQ RQ 454 kg final RQ

Réglementations des états américains
Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Chemical name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania
Glycerol 56-81-5	X	X	X
Sodium azide 26628-22-8	X	X	X
Hydrogen chloride 7647-01-0	X	X	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine**Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA :** Non applicable.**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé de sécurité au travail.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP). Classé comme un poison contrôlé selon la norme Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP)

Contrôle du poison numéro 4

Nom du produit chimique	Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP)	Numéro de contrôle du poison
Tris-(hydroxyméthyl)aminométhane – 77-86-1	4 : dans les préparations pour injection, sauf les préparations contenant <= 3 % de trométamol	4

Réglementation sur les dangers majeurs (planification en cas d'accident/incident) : Vérifier que les exigences de la licence sont satisfaites

Produits chimiques dangereux identifiés.

Inventaire national des polluants : Soumis à des exigences de signalement.**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Informations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT

1.1 Identifiant du composant

Amorces PCR, amorces d'index AlloSeq® Tx, sondes AlloSeq Tx
(Mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : Amorces PCR

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE : Ce mélange n'est pas classé comme dangereux selon la norme 1999/45/CE.

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance ou un mélange non dangereux, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail.

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde

Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Informations supplémentaires : Aucune information disponible.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuite importante. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

2.1. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané : Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme cancérigène par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient 0 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

IMDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Union européenne :**

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable.

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Inventaires internationaux :

TSCA : Non conforme

DSL/LES : Non conforme

EINECS/ELINCS : Non conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : Non conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Non conforme

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund

Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains

Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Ce produit ne contient pas de substances réglementées par les réglementations des États sur le droit de savoir.

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé de sécurité au travail.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Aucun numéro de contrôle de poison attribué.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du composant

Tampon de lavage de capture
(Mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : Tampon de lavage de capture**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux.

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance ou un mélange non dangereux, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail.

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Autres informations : 49,3 % du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Chemical name	CAS No	Weight-%
Tris-(hydroxymethyl)aminomethane	77-86-1	0 - 10%

The product contains no substances which at their given concentration, are considered to be hazardous to health

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**5.1. Substances d'extinction**

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuite importante. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Vérifier que la ventilation est adaptée, surtout dans les zones confinées.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : 1

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané : Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme cancérigène par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit ; non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 50 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.5. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Union européenne :**

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable.

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable.

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Inventaires internationaux :

TSCA : Non conforme

DSL/LES : Non conforme

EINECS/ELINCS : Conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : Non conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Ce produit est conforme à l'INSQ

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains

Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Ce produit ne contient pas de substances réglementées par les réglementations des États sur le droit de savoir.

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé de sécurité au travail.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Classé comme un poison contrôlé selon la norme Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP)

Numéro de contrôle du poison : 4

Chemical name	Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP)	Poison Schedule Number
Tris-(hydroxymethyl)aminomethane - 77-86-1	4: in preparations for injection except in preparations containing <=3% of Trometamol	4

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du composant

Tampon d'élution de capture 1
(Mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : Tampon d'élution de capture 1**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux.

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance ou un mélange non dangereux, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail.

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune connue.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuite importante. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

<u>Propriétés</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané : Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient pas de carcinogènes répertoriés par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Toxicité aiguë connue : 0,1% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit : non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 0,2 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

IMDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Union européenne :**

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable

Inventaires internationaux :

TSCA : Conforme

DSL/LES : Conforme

EINECS/ELINCS : Conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Conforme

KECL : Conforme

PICCS : Conforme

SCII : Conforme

INSQ : Ce produit est conforme à l'INSQ

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Chemical name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania
Water 7732-18-5	-	-	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé de sécurité au travail.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Aucun numéro de contrôle de poison attribué.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Informations complémentaires**

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT

1.1 Identifiant du composant

Tampon de resuspension
(Mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : Tampon de resuspension

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux.

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance ou un mélange non dangereux, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail.

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde

Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune connue.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuite importante. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

<u>Propriétés</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH		8,5
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané : Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient pas de carcinogènes répertoriés par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Toxicité aiguë connue : 1% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit : non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 1% de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

IMDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Union européenne :**

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable
Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable
Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.
Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable

Inventaires internationaux :

TSCA : Conforme
DSL/LES : Conforme
EINECS/ELINCS : Conforme
SNCE : Non conforme
IECSC : Conforme
KECL : Conforme
PICCS : Conforme
SCII : Conforme
INSQ : Ce produit est conforme à l'INSQ

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non
Danger chronique pour la santé : Non
Risque d'incendie : Non
Danger de libération soudaine de pression : Non
Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Chemical name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania
Water 7732-18-5	-	-	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé de sécurité au travail.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Aucun numéro de contrôle de poison attribué.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du produit

Tampon d'hybridation 2
(Mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : Tampon d'hybridation 2**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux.

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance ou un mélange non dangereux, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail.

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Dangers non autrement classés (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. Substances**

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Traiter les symptômes.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune connue.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuite importante. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

<u>Propriétés</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané : Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient pas de carcinogènes répertoriés par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Toxicité aiguë connue : 9,3% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit : non considéré comme nocif pour la vie aquatique.
94,4 % du mélange comporte des composants dont les dangers pour l'environnement aquatique sont inconnus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

IMDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Union européenne :**

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Inventaires internationaux :

TSCA : conforme

DSL/NDSL : conforme

EINECS/ELINCS : conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : conforme

KECL : conforme

PICCS : conforme

AICS : conforme

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund

Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Ce produit ne contient pas de substances réglementées par les réglementations des États sur le droit de savoir.

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé de sécurité au travail.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP) : Aucun numéro de contrôle de poison attribué.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT

1.1 Identifiant du composant

Tampon d'élution de capture 2
(Mélange)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : Tampon d'élution de capture 2

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux.

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classée comme substance ou un mélange non dangereux, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de sécurité au travail.

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde

Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Dangers non classés autrement (HNOC) : Non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Administrer les premiers soins selon la nature de la blessure.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune connue.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger.

Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuite importante. Éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant la réglementation sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites ou d'irritation, la ventilation et l'évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Le contact direct avec les yeux peut entraîner une irritation temporaire.

Contact cutané : Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et des irritations.

Ingestion : Aucun effet nocif à des quantités pouvant être ingérées par accident.

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain. Ce produit ne contient pas de carcinogènes répertoriés par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Toxicité aiguë connue : 15,9% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit : non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

16,3% du mélange comporte des composants dont les dangers pour l'environnement aquatique sont inconnus.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé
Nom d'expédition adapté : Non réglementé
Classe de risque : Non réglementé
Groupe d'emballage : Non réglementé
Risque environnemental : Non applicable
Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange****Union européenne :**

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable

Inventaires internationaux :

TSCA : conforme

DSL/NDSL : conforme

EINECS/ELINCS : conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Non conforme

KECL : Non conforme

PICCS : conforme

SCII : Non conforme

INSQ : Ce produit est conforme à l'INSQ

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Chemical name	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvania
Water 7732-18-5	-	-	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé de sécurité au travail.

Classé comme un poison contrôlé selon la norme Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP)

Numéro de contrôle du poison : 4

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du composant :

Tampon d'arrêt
(Mélange ; contient du sodium lauryl sulfate)

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Réactif.
Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : TAMPON D'ARRÊT**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Le mélange est classé comme dangereux.
Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).
Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire	Catégorie 2A – (H319)
---	-----------------------

2.2. Éléments de l'étiquette**Mention d'avertissement :**

Avertissement

Mention de danger :

H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et des États-Unis :**

P264 – Se laver soigneusement le visage, les mains et la peau exposée après manipulation.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Dangers non classés autrement (HNOC) : Non applicable

Toxicité aiguë inconnue : 1% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Cause une légère irritation cutanée

Persistence et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [CLP].

Nom du produit chimique	N° CE	N° CAS	Poids en %	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008
Laurylsulfate de sodium	205-788-1	151-21-3	1-5	Tox. aiguë 4 (H302) Irritation cutanée 2 (H315) Lésions oculaires 1 (H318) STOT SE 3 (H336) Aquatique aigu 2 (H401) Aquatique chronique 2 (H411)

Informations supplémentaires : Aucune information disponible.

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseil d'ordre général : Administrer les premiers soins selon la nature de la blessure.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

5.1. Substances d'extinction

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune.

5.3. Conseils pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol. Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Couvrir le liquide déversé avec du sable, de la terre ou une autre substance absorbante non inflammable. Couvrir les déversements de poudre avec une bâche en plastique ou une toile pour limiter l'écoulement. Ramasser et transférer la substance dans des conteneurs correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition : Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation régionaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection n'est nécessaire, dans des conditions normales d'utilisation. Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives		Aucune information disponible
Propriétés oxydantes		Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune, selon les informations fournies.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune, selon les informations fournies.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations sur le produit :

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Irritant pour les yeux.

Contact cutané : Cause une légère irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet nocif attendu dans des quantités susceptibles d'être ingérées par accident

Toxicité aiguë :

1% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

Nom du produit chimique	LD50 orale	LD50 dermique	LC50 par inhalation
Laurylsulfate de sodium	-	-	-

Corrosion/irritation de la peau : Cause une légère irritation cutanée.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Entraîne de graves irritations oculaires.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Non classifiable comme carcinogène humain.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – exposition unique : Non classé.

STOT – exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Non classé.

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE
12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit : non considéré comme nocif pour la vie aquatique.

Contient 0 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

Nom du produit chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés	Classification selon la réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Laurylsulfate de sodium 151-21-3	3,59–15,6 mg/l : EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata statique 30–100 mg/l : EC50 96 h Desmodesmus subspicatus 117 mg/l : EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 53 mg/l :	10,2–22,5 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas semi-statique 10,8–16,6 mg/l : LC50 96 h Poecilia reticulata statique 13,5–18,3 mg/l : LC50 96 h Poecilia reticulata semi-statique 15–18,9 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas statique 22,1–22,8 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas statique 4,06–5,75 mg/l : LC50 96 h Lepomis	1,8 mg/l : EC50 48 h Daphnia magna	Tox. aiguë 4 (H302) Irritation cutanée 2 (H315) Lésions oculaires 1 (H318) STOT SE 3 (H336) Aquatique aigu 2 (H401) Aquatique chronique 2 (H411)

	EC50 72 h Desmodemus subspicatus	macrochirus statique 4,2– 4,8 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus traversé 4,3– 8,5 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas statique 6,2–9,6 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas 8– 12,5 mg/l : LC50 96 h Pimephales promelas statique 9,9–20,1 mg/l : LC50 96 h Brachydanio rerio semi- statique 1,31 mg/l : LC50 96 h Cyprinus carpio semi-statique 4,2 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus mykiss 4,5 mg/l : LC50 96 h Lepomis macrochirus 4,62 mg/l : LC50 96 h Oncorhynchus Mykiss, traversé 7,97 mg/l : LC50 96 h Brachydanio rerio, traversé		
--	--	--	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit chimique	Coefficient de partition
Laurylsulfate de sodium 151-21-3	1,6

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Aucune information disponible

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Union européenne :

UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées

Nom du produit chimique	UE-REACH (1907/2006) – Liste des substances enregistrées
Laurylsulfate de sodium 151-21-3	Présent

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : non applicable

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels liés à une exposition à des agents chimiques sur le lieu de travail. Non applicable

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes sur le lieu de travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable.

Inventaires internationaux :

TSCA : Conforme

DSL/LES : Conforme

EINECS/ELINCS : Conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Conforme

KECL : Conforme

PICCS : Conforme

SCII : Conforme

INSQ : Conforme

Réglementations fédérales américaines :

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit ne contient pas de produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains

Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Ce produit ne contient pas de substances réglementées par les réglementations des États sur le droit de savoir.

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Réglementations australiennes

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du système harmonisé (GHS) de Safe Work Australia.

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP).

Aucun numéro de contrôle de poison attribué.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DU SOUS-TRAITANT**1.1** Identifiant du composant**TAMPON DE LAVAGE DE TAGMENTATION****1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Réactif.

Utilisations déconseillées : Aucune information disponible.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Consulter la page 1

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS : TAMPON DE TAGMENTATION**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Réglementation (CE) n° 1272/2008 : Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 (GHS).

Ce produit chimique n'est pas considéré comme dangereux par la norme de communication sur les dangers de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200). Substance ou mélange non dangereux selon les critères du système harmonisé (GHS)

2.2. Éléments de l'étiquette

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation.

Mention d'avertissement :

Aucune

Mention de danger :

Non applicable

Mises en garde**Réglementations de l'UE (§28, 1272/2008) et réglementation australienne :**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 – Recueillir le produit répandu.

P501 – Éliminer le contenu/récipient dans le respect des réglementations locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Dangers non classés autrement (HNOC) : Non applicable

Toxicité aiguë connue : 1,2% du mélange comporte des ingrédients dont la toxicité est inconnue.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun connu

Persistance et dégradabilité : Consulter la section 12 pour obtenir des informations d'ordre écologique.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation (CE) 1272/2008 [GHS].

Informations supplémentaires : Aucune information disponible

Informations sur le composant

Nom du produit chimique	N° CAS	Poids en %
1,3-Propanediol, 2-amino-2-(hydroxyméthyl)-	77-86-1	1–5 %

Section 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Conseil d'ordre général : Administrer les premiers soins selon la nature de la blessure.

Inhalation : En cas de symptômes, se déplacer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact cutané : Laver la peau à l'eau et au savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Ingestion : Consulter un médecin.

Protection du secouriste : Vérifier que le personnel médical a connaissance de la ou des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Symptômes : Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Remarque pour les médecins : Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**5.1. Substances d'extinction**

Substances d'extinction adaptées : Eau. Eau pulvérisée (brouillard). Mousse. Produits chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO₂).

Substances d'extinction non adaptées : Aucune connue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune connue.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

Données sur les explosions et la sensibilité aux impacts mécaniques : Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune.

5.3. Conseils pour les pompiers

Comme pour tous les cas d'incendies, porter un appareil de protection respiratoire autonome à demande de pression MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) ou un équipement de protection complet.

Section 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les premiers secours : Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la section 8. Éloigner le personnel non nécessaire.

Pour le personnel autre que les secouristes : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Éviter tout écoulement dans les canalisations, les cours d'eau ou le sol.

6.3. Matériels et méthodes pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter que la fuite ou le déversement ne s'étende si cela est sans danger.

Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Méthode de nettoyage : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté. Contenir et récupérer la fuite avec un matériau absorbant non inflammable (ex. : sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur pour mise au rebut conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

Fuites importantes : éviter toute pénétration des fuites dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Former une digue en aval de la fuite de liquide pour une mise au rebut ultérieure.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminées en respectant les réglementations sur l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 13 pour obtenir plus d'informations. Consulter la section 8 pour obtenir plus d'informations.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Utiliser un équipement de protection individuelle adapté.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

Considérations relatives à l'hygiène générale : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du secteur.

7.2. Conditions de stockage sûr et incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver le conteneur bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver/ranger dans le conteneur d'origine uniquement. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts.

7.3. Utilisations spécifiques

Utilisation(s) spécifique(s) : réactif.

Méthodes de gestion des risques (MGR) : Les informations requises sont indiquées dans cette fiche de données de sécurité du matériau.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition :**

Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient pas de substances dangereuses associées à des limites d'exposition professionnelle établies par les organismes de réglementation spécifiques à la région.

Dose dérivée sans effet (DNEL) : Aucune information disponible.

Concentration prévue sans effet (PNEC) : Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie : Douches, stations de lavage des yeux, systèmes de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes étanches).

Protection des mains : Porter des gants et des vêtements protecteurs.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants, des chaussures et des vêtements protecteurs résistants aux produits chimiques compatibles avec le risque d'exposition.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire approprié.

Contrôles de l'exposition sur l'environnement : Mesures de l'organisation pour éviter/limiter les fuites, la dispersion et l'exposition. Toute fuite dans l'environnement doit être évitée. Les autorités compétentes doivent être informées en cas de déversements importants ne pouvant être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physico-chimiques de base :**

État physique : Liquide

Apparence : Liquide incolore

Odeur : Sans odeur

Seuil olfactif : Pas de données

Couleur : Incolore

Propriétés	Valeurs	Remarques
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/congélation		Aucune information disponible
Point d'ébullition		Aucune information disponible
Point d'éclair		Aucune information disponible
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
Inflammabilité		Aucune information disponible
Pression de vapeur		Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Gravité spécifique		Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau		Aucune information disponible
Solubilités		Aucune information disponible
Coefficient de partition		Aucune information disponible
Température d'auto-ignition		Aucune information disponible
Température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique		Aucune information disponible
Viscosité dynamique		Aucune information disponible
Propriétés explosives inhabituel noté		Aucun danger d'incendie ou d'explosion

Propriétés oxydantes

Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Point de ramollissement : Aucune donnée disponible

Poids moléculaire : Aucune donnée disponible

Teneur en COV (%) : Aucune donnée disponible

Densité : Aucune donnée disponible

Densité en vrac : Aucune donnée disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de conservation recommandées. Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune, en cas de traitement normal.

Produits de combustion dangereux : Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner la libération de vapeurs et de gaz irritants et toxiques.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit : Faible danger en cas de manipulation industrielle ou commerciale par du personnel formé.

Inhalation : Dans les conditions normales de l'utilisation prévue, ce matériau ne devrait pas présenter de risque d'inhalation.

Contact oculaire : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Contact cutané : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Ingestion : Aucun effet connu selon les informations fournies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë connue : 1,2% du mélange comporte un ou plusieurs ingrédient(s) dont la toxicité est inconnue.

Informations sur le composant

Corrosion/irritation de la peau : Non classé.

Lésions graves des yeux/irritation oculaire : Non classé.

Sensibilisation : Non classé.

Mutagénicité pour les cellules germinales : Non classé.

Carcinogénicité : Ce produit ne contient pas de substances cancérigènes ou potentiellement cancérigènes répertoriées par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Toxicité pour la reproduction : Non classé.

Toxicité pour le développement : Non classé.

Tératogénicité : Non classé.

STOT – Exposition unique : Non classé.

STOT – Exposition répétée : Non classé.

Effets sur les organes ciblés : Aucun connu

Symptômes : Aucune connue.

Risque d'aspiration : Non classé.

Section 12 : INFORMATIONS SUR L'ÉCOLOGIE

12.1. Toxicité

Statut de toxicité aquatique du produit ; non considéré comme nocif pour la vie aquatique. Contient 1,3 % de composants associés à un risque inconnu pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

Le mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulative ou toxique (PBT).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Il ne s'agit pas d'un mélange de substances PBT or vPvB

12.6. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

Section 13 : CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA MISE AU REBUT

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets issus de résidus/produits non utilisés :

La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballage contaminé :

Ne pas réutiliser le conteneur. La mise au rebut doit être effectuée conformément à la législation et à la réglementation régionales, nationales et locales en vigueur.

Codes/désignation des déchets conformément à l'EWC/AVV :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Des réglementations régionale, nationale et locale s'appliquent.

Autres informations :

Les codes des déchets doivent être attribués par l'utilisateur, selon l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Considérations liées à la mise au rebut :

Ne pas libérer dans l'environnement. Cette substance et son conteneur doivent être mis au rebut de façon sûre.

Section 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**IMDG**

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Polluant marin : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

RID

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ADR

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

ICAO (air)

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

IATA

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Transport en vrac, conformément à l'Annexe II de MARPOL et du code IBC : Non applicable

DOT

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

TDG

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

MEX

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

ADN

N° ONU/ID : Non réglementé

Nom d'expédition adapté : Non réglementé

Classe de risque : Non réglementé

Groupe d'emballage : Non réglementé

Risque environnemental : Non applicable

Dispositions spéciales : Aucune

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Union européenne :

REACH (1907/2006)

Autres réglementations :

Prendre note de la directive 2000/39/CE qui établit une première liste indicative des valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques professionnels associés aux agents chimiques : Non applicable

Prendre note de la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes personnes au travail : Non applicable.

Prendre note de la directive 92/85/CE sur la protection des femmes enceintes et allaitantes au travail : Non applicable

Australie

Voir la section 8 pour prendre connaissance des paramètres nationaux de contrôle de l'exposition.

Non classée comme substance dangereuse, conformément aux critères du Système général harmonisé (SGH) de sécurité au travail

Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP)

Classé comme un poison contrôlé selon la norme Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons (SUSMP)

Contrôle du poison numéro 4

Nom du produit chimique	Standard for the Uniform Scheduling of Medicines and Poisons [Norme pour la programmation uniforme des médicaments et des poisons] (SUSMP)	Numéro de contrôle du poison
1,3-Propanediol, 2-amino-2-(hydroxymethyl)- - 77-86-1	4 : dans des préparations pour injection, sauf les préparations contenant <= 3 % de trométamol	4

Inventaires internationaux :

TSCA : Conforme

DSL/LES : Conforme

EINECS/ELINCS : Conforme

SNCE : Non conforme

IECSC : Conforme

KECL : Conforme

PICCS : Conforme

SCII : Conforme

INSQ : Conforme

Réglementations fédérales américaines :**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) [Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement (Superfund)]. Ce produit contient un ou plusieurs produits chimiques sujets aux exigences de signalement de la loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

Catégories de dangers de la loi SARA 311/312

Danger aigu pour la santé : Non

Danger chronique pour la santé : Non

Risque d'incendie : Non

Danger de libération soudaine de pression : Non

Danger de réaction : Non

Clean Water Act (CWA)

Ce produit ne contient pas de substances réglementées en tant que polluants dans le cadre de la Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériau ne contient pas de substances réglementées comme dangereuses selon la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) ou la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Des exigences de signalement spécifiques locales, régionales ou nationales concernant ce matériau peuvent être en vigueur.

Réglementations des états américains**Proposition 65 de Californie**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques concernés par la Proposition 65.

Réglementations américaines sur le droit de savoir

Nom du produit chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau 7732-18-5	-	-	X

Informations sur l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'enregistrement de pesticides de l'EPA : Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONSInformations complémentaires

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyances au moment de la publication. Les informations fournies ne sont que des directives pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, la conservation, le transport, la mise au rebut et la libération sûre du produit, il ne s'agit pas d'une garantie ou de spécifications qualitatives. Ces informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et peuvent ne pas être valides pour ce matériau utilisé en association à d'autres matériaux ou processus, sauf si cela est indiqué dans le texte.

L'utilisateur reste responsable de vérifier que les informations sont appropriées et complètes pour son utilisation spécifique de ce produit. L'utilisateur est également responsable du respect des lois et des directives applicables.

Version	Date	Modification (TEC478-FR v1.0 est traduit du document principal en anglais TEC478_AlloSeq Tx SDS v4.4)
TEC478 v1.0	10Nov20	Première version de la SDS
TEC478 v2.0	29May20	Ajout des codes RUO du produit.
TEC478 v3.0	10Nov20	Mise à jour pour les codes de produit 96/384
TEC478 v4.0	11May21	<p>Tampon de tagmentation : Ajout de détails sur la toxicité pour la reproduction pour le tampon d'hybridation 1 : Ajout de l'avertissement H351 pour le formamide et ajout de la STOT – détails sur l'exposition répétée pour le tampon de tagmentation</p> <p>Ajout de l'avertissement H351 pour le formamide, ajout de détails sur la toxicité aiguë pour les billes de capture</p> <p>Ajout de la SDS pour le tampon d'arrêt et le tampon de lavage de tagmentation</p> <p>Regroupement des SDS pour les sondes AlloSeq Tx, les amorces d'index AlloSeq et les amorces PCR.</p>
TEC478 v4.1	01.Nov.21	Mise à jour pour inclure le code de produit Set B ASTX17.1(24)-B-IVD
TEC478 v4.2	17Jan22	Mise à jour pour inclure les nouveaux codes de produit (Tx 17 (96) CE IVD et Tx 9 RUO et CE IVD) et modifier la table des matières.
TEC478 v4.3	03Oct23	Mise à jour pour supprimer le code produit ASTX8.1 (384)-A-RUO en raison de la fin de vie de cette variante de produit.
TEC478 v4.4	22Fév24	Changé le statut dangereux en « oui » pour le tampon d'arrêt en page de couverture. Correct le nom du réactif dans la section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS: TAMPAON D'ARRÊT.
TEC478-FR v1.0	15Mars24	La première traduction en français.